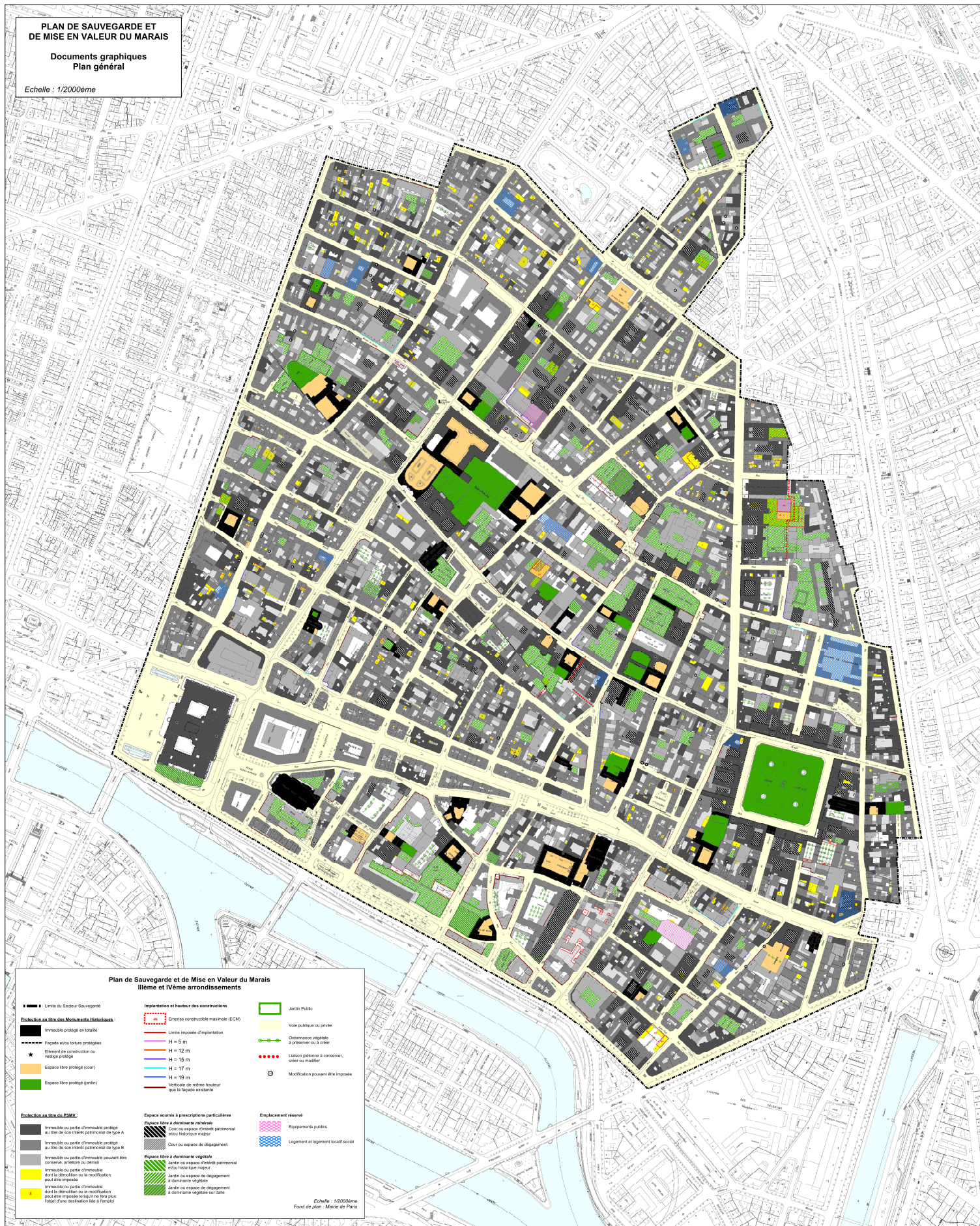


PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU MARAIS

Documents graphiques
Plan général

Echelle : 1/2000ème



Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais
Illème et IVème arrondissements

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> — Limite du Secteur Sauvegardé Protection au titre des Monuments Historiques : <ul style="list-style-type: none"> ■ Immeuble protégé en totalité ■ Façade et/ou toiture protégées ★ Elément de construction ou vestige protégé ■ Espace libre protégé (cour) ■ Espace libre protégé (parcs) Protection au titre du PMU : <ul style="list-style-type: none"> ■ Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type A ■ Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type B ■ Immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, aménagé ou détruit ■ Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification est à proscrire ■ Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification peut être imposée lorsqu'il ne fera plus l'objet d'une destination liée à l'emploi | <ul style="list-style-type: none"> ■ Implantation et hauteur des constructions <ul style="list-style-type: none"> ■ Empreinte constructible maximale (ECM) ■ Limite imposée d'implantation <ul style="list-style-type: none"> H = 5 m H = 12 m H = 15 m H = 17 m H = 19 m ■ Hauteur de même hauteur que la façade existante Espace soumis à prescriptions particulières <ul style="list-style-type: none"> ■ Espace libre à dominante minérale <ul style="list-style-type: none"> ■ Cour ou espace d'intérêt patrimonial ou/ou historique majeur ■ Cour ou espace de dégagement ■ Espace libre à dominante végétale <ul style="list-style-type: none"> ■ Jardin ou espace d'intérêt patrimonial ou/ou historique majeur ■ Jardin ou espace de dégagement à dominante végétale ■ Jardin ou espace de dégagement à dominante végétale sur dalle | <ul style="list-style-type: none"> ■ Jardin Public ■ Voie publique ou privée ○ Ombre portée végétale à préserver ou à créer ● Liaison pédestre à conserver, créer ou modifier ○ Modification pouvant être imposée ■ Equipement réservés <ul style="list-style-type: none"> ■ Equipements publics ■ Logement et logement localif social |
|--|--|---|

Echelle : 1/2000ème
Fond de plan : Mairie de Paris